

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°52/2013****OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (SPANC)**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 20
Excusés	: 2
Pouvoirs	: 0
Votants	: 20

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le mercredi quatre décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-sept novembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI-INNOCENTI, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maurice ELSTUB, Danièle MAINCENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants;
- Vu l'article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sur les règlements des services et la tarification ;
- Vu les rapports de la Commission d'Ouverture des Plis présentant la liste des entreprises admises à présenter des offres et l'analyse de celles-ci ;
- Vu le rapport du Maire présentant les motifs du choix et l'économie générale du contrat ;

La procédure suivie a conduit successivement :

- à une insertion dans deux publications conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Le Moniteur du 18 janvier 2013 et le B.O.A.M.P du 25 janvier 2013)
- à l'ouverture des plis le 6 mai 2013 par la Commission d'Ouvertures des Plis pour l'analyse des candidatures remises par les sociétés suivantes :
 - ✓ LYONNAISE DES EAUX, 836 chemin de la Plaine, 06255 MOUGINS CEDEX
 - ✓ CABINET RISSER SARL 954, avenue de Saint Laurent 06610 LA GAUDE
 - ✓ M. Damien ABSALON, CONCEPT ANC, 17 rue de la Varenne 55170 RUPT AUX NONAINS

à l'envoi des Dossiers de Consultation des Entreprises aux TROIS candidats ;

- à l'enregistrement d'une seule offre ;
- à la décision prise, sur proposition de la Commission d'Ouvertures des Plis du 15 juillet 2013, d'entamer des négociations avec la société **Lyonnaise des Eaux** ;

Chaque Conseiller municipal a reçu un rapport analysant l'offre et justifiant le choix de proposer la société **Lyonnaise des Eaux** pour un contrat de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le contrat de délégation de service public de l'Assainissement Non Collectif et les annexes pour une durée 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2014 ;

APPROUVE le choix de la société **LDE comme société fermière** ;

APPROUVE le Règlement de service ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation et ses annexes dès que la délibération aura été visée par le contrôle de la légalité ;

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le